



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25-02-2025 /

Dossier complet le : 05-03-2025 /

N° d'enregistrement : 001674/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement du lotissement a usage d'habitation "12 rue Pierre de Coubertin" sur la Ville des Sables d'Olonne (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE LES SABLES-D'OLONNE

Raison sociale

COMMUNE LES SABLES-D'OLONNE

N° SIRET

20008213900011

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MOREAU

Prénom(s)

Yannick

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre d'un programme d'habitat contenant la création de 2 ilots (900 m² maximum de surface de plancher), les Sables d'Olonne Développement porte l'aménagement d'une voie en interne en sens unique depuis le boulevard Jacqueline Douet Auriol et sortie sur la rue Pierre de Coubertin (Chateau d'Olonne).

Les parcelles comportent une habitation, son chemin d'accès empierré et un chemin secondaire pour l'école au Nord.

L'ilot A est destiné à recevoir 5 logements groupés et l'ilot B est destiné à recevoir 2 logements sociaux.

L'accès se fera via la voie interne à l'opération créée sous forme d'une voirie avec une chaussée de 4 m de largeur et une sur largeur de 1.00m côté Nord. À l'extrémité de la voie, près de la rue Pierre de Coubertin, la chaussée s'élargira à 5.00m et présentera 8 places de stationnement en bataille, dont une place PMR.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet compte la construction de 7 logements dont 2 logements sociaux, répondant ainsi à un besoin actuel sur la Commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La voie de desserte du projet se raccordera sur la chaussée existante de la rue Pierre de Coubertin et celle du Boulevard Jacqueline Douet Auriol. Un permis de démolir a déjà été accordé pour la maison existante et la démolition sera réalisée en amont des travaux du projet. Les travaux d'aménagement de la voie à créer s'effectueront selon les phases de chantier suivantes :

- préparation du terrain : nettoyage du terrain, déconstruction des chemins existants, bornage, terrassements après piquetage,
- décapage de la terre végétale sur l'emprise de la chaussée et des stationnements, puis regalage ou stockage dans l'emprise du projet (si celle-ci est nécessaire pour les espaces verts)
- la chaussée sera réalisée avec une couche de forme en grave 0/80 sur une épaisseur de 0,40 m ; couche de fondation en grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15 m ; impregnation à l'émulsion de bitume avec gravillons 6/10 ; revêtement en enrobe dense à chaud 0/10 à 150 kg/m²
- les bordures seront réalisées avec: caniveau CC1 au fil d'eau de la voirie ; bordure T2 en délimitation de la chaussée et des espaces verts à l'entrée du lotissement ; bordure type P1 ou P3 ou CR1 en limite du cheminement piéton et des accès aux jardins ; une bordure CS1 autour des stationnements, avec stop-roue en fond de parking.
- la pose du réseau d'assainissement EU et raccordement au réseau d'assainissement collectif
- la pose d'un réseau de collecte des EP avec retention sous voirie (15 m³), raccorde sur le

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les usages et l'entretien de la voie seront faits de manière "habituelle", pour un usage de circulation routière d'accès à 7 logements. Il n'y aura pas d'entretien "particulier", autre que celui de refaire la structure bitumée lorsque cela s'avérera nécessaire (10-15 ans ou plus).

Le démantèlement de la voie de ce type de projet est peu envisageable mais si cela devait concerner ce site, un décapage des structures peut encore être envisagé avec une remise en état du terrain ensuite.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Demande de Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de la voirie nouvelle créée	(105, ml)
Superficie du projet	(1952, m ²)
Surface de plancher maximale	(900, m ²)
Stationnements publics	(8, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 12 Voie : Rue pierre de coubertin

Lieu-dit :

Localité : 12 Rue pierre de coubertin 85180 Les Sables-d'Olonne

Code postal : 85180 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°44'2"O Lat. : 46°30'10"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi non approuve sur les Sables d'Olonne donc application du PLU du Chateau d'Olonne (derniere procedure a ete approuvee le 12 decembre 2024): Zones Ua

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe sur le territoire des Sables d'Olonne, à environ 3 km au Nord du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type I " Pierre Levee " (n°520030059) Aucun habitat déterminant caractéristique de cette ZNIEFF n'est présent sur les terrains du projet enclavé dans une zone urbaine. (cf. paragraphe 7.1 du dossier annexe)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le territoire des Sables d'Olonne comporte une zone désignée par un Arrêté de Protection de Biotope sur son territoire. Il s'agit de "L'Ileau de Champclou", localisé à 6,5 km au Nord-est du projet. (cf. paragraphe 7.3 du dossier annexe)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune des Sables d'Olonne est une Commune littorale vendéenne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc ou aucune réserve n'est désigné dans ce secteur. (cf. paragraphe 7.5 du dossier annexe)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La Commune des Sables d'Olonne n'est pas concernée par un PPBE. (cf. paragraphe 8 du dossier annexe)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le territoire des Sables d'Olonne comporte plusieurs Monuments inscrits ou classes. Les plus proches sont : Le Château de Pierre Levee (inscrit) ; Le Couvent des Benedictines de Sainte-Croix (inscrit) et L'Abbaye de Saint-Jean d'Orbestier (inscrit). Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection au titre des abords des monuments historiques
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet est situé à environ 4,4 km à l'Est de la ZHIM "Olonne" (FR511005012) ; place hors périmètre RAMSAR. Aucune zone humide n'a été pré-localisée dans le périmètre du projet. (cf. paragraphe 7.6 du dossier annexe)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La Commune ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles. Il existe un DICRIM dans lequel il est fait état d'un risque "Inondation" pour lequel le projet n'est pas concerné.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Ce projet ne se place pas sur un site signalé comme pollué, ou sur des sols pollués (georisque.gouv.fr) (cf. paragraphe 10.4 du dossier annexe)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans le périmètre d'une zone de répartition des eaux. (cf. paragraphe 9.1 du dossier annexe)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection rapprochée pour un captage d'eau destiné à la consommation humaine n'est défini dans ce secteur. (cf. paragraphe 9.2 du dossier annexe)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas placé dans un site inscrit ; le plus proche se situant au Sud à environ 7,8 km "Les marais et villages du Veillon" (Commune de Talmont-Saint-Hilaire). (cf. paragraphe 11.1 du dossier annexe)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situe a environ 4,5 km a l'Ouest. Il s'agit du site "Dunes, Foret et marais d'Olonne" (FR5200656). Aucun habitat repertorie dans ce site n'est present dans le perimetre du projet. (cf. paragraphe 7.4 du dossier annexe)
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas place dans un site classe, le plus proche se situant a l'Ouest a environ 6 km "La foret d'Olonne et le Havre de la Gachere" . (cf. paragraphe 11.1 du dossier annexe)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La creation de voirie du lotissement n'engendre pas de prelevement et de consommation d'eau. Les logements seront raccordes au reseau d'adduction d'eau potable et seront a l'origine d'une consommation d'eau potable, sur le reseau d'AEP. Il n'y a pas de prelevement prevue dans la nappe.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet concerne l'aménagement d'un lotissement au sein duquel il n'est pas prévu de réaliser des drainages de masse(s) d'eau souterraine(s) ou de modifier des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'aménagement et la viabilisation du lotissement necessiteront des terrassements avec (probablement) des excedents de materiaux. Une partie pourra etre reutilisee au sein du projet ; le reste sera evacue vers d'autres lieux sur la Commune ou a proximite pour des besoins Tiers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒ ☐	☐ ☒	La realisation d'un projet de construction et d'aménagement d'un lotissement (avec des stationnements, une chaussee pour la cir- culation) ~~entraîne un deficit en materiaux~~ Il n'apport de materiaux Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol en place ne seront pas utilisees mais importees (carrieres ou autres).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Une canalisation d'eau potable de diamètre suffisant a la desserte du programme global (7 logements) sera raccordée sur le réseau de la rue Pierre de Coubertin. Les eaux usées seront dirigées gravitairement vers le réseau existant dans le Boulevard Jacqueline Douet Auriol. Les effluents usés sont dirigés vers la station d'épuration du Petit Plessis qui a une capacité nominale de 140 500 E.P.U. (équivalent-polluant par jour et par habitant).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La voie sera créée sur 105 m, sur un terrain occupé par un jardin (ancienne habitation). Cet aménagement ne concerne pas d'habitat écologique protégé ou ayant fait l'objet d'observation d'une faune protégée qui leur est inféodée spécifiquement. Le projet n'est pas susceptible d'être à l'origine d'incidences sur une flore d'intérêt.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Ce projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur le site NATURA 2000 le plus proche ; il n'est pas en contact direct avec celui-ci et n'est pas occupé d'habitat d'espèce(s) protégée(s). Il n'existe pas d'habitat remarquable sur le site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se place sur un terrain comportant une ancienne habitation, son chemin d'accès, un jardin ainsi qu'un chemin secondaire desservant l'école primaire au Nord. Il est situé sur deux parcelles classées Ua au PLU en date du 12 décembre 2024.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Projet non concerné par des risques technologiques car il s'agit d'un quartier d'habitation éloigné des voies de transport (TMD). Aucune ICPE n'est située à proximité du projet. (cf. paragraphe 10.3 du dossier annexe)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Au même titre que le reste de la façade atlantique et du Département de la Vendée, le projet est soumis à des risques "Tempête", "Séisme". Le secteur du Château d'Olonne est concerné par le risque inondation (ruisseau du Tanchet) et est couvert par le PPRL du Pays d'Olonne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet prévoit le raccordement des îlots bâtis au réseau de collecte des eaux usées de la Commune. Le réseau pose sera vérifié avant la mise au raccordement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé proche d'une usine ou de tout autre secteur "pollué".

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Ce projet de 7 logements aura un potentiel de 1 a 2 vehicules par logement soit un site pouvant etre emprunte par environ 14 vehicules/jour. La voie sera fermee a la circulation hors riverain. L'apport de vehicules supplementaires sur la rue Pierre de Coubertin et le Boulevard Jacqueline Douet Auriol restera donc limitee.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les bruits generes proviendront de l'usage quotidien, de la vie dans un lotissement et des déplacements sur cette voie creee (circulation lente). Le chantier engendrera des bruits de maniere temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Ce projet s'insere a proximite du centre-ville, ou les bruits de circulation et de vie quotidienne sont deja presents (Boulevard notamment).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Ce projet n'autorise pas l'installation d'entreprise ou toute autre industrie pouvant etre source d'odeurs particulieres.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Ce futur lotissement ne sera pas plus a l'origine de nuisances olfactives que l'existant sur le secteur.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Ce projet ne prevoit pas l'installation d'entreprise ou toute autre industrie pouvant etre source de vibrations particulieres.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Ce futur projet ne sera pas plus a l'origine de vibrations que le quartier dans lequel il s'insere.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Ce projet prevoit la creation d'une voie qui sera eclairee pour assurer la securite des habitants et usagers, notamment en periode hivernale ou les jours sont plus courts, comme sur le reste de la Commune.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Ces eclairages seront etudies pour ne pas engendrer de nuisances et d'emissions pouvant etre invasifs (eclairages orientes, bas, faible luminescence) suivant les modalites communales ou homogene dans le quartier.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet engendrera du trafic routier qui sera a l'origine de rejets dans l'air. Rappelons que le projet cree 7 logements limitant neanmoins les quantites de rejets. Lors de la phase chantier, les normes devront etre respectees.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Non concerne
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	La voie desservira des logements a l'origine d'effluents uses qui seront collectes dans le reseau EU du projet puis celui du Boulevard Jacqueline Douet Auriol. Les effluents uses sont diriges vers la station d'epuration du Petit Plessis qui a une capacite nominale de 112 500 EH atteinte a 91 %. L'apport du projet est estime entre 20 EH et 25 EH, soit 0,02%.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	L'aménagement de logements et leur occupation future engendrera une production de dechets. La collecte sera effectuee comme sur le reste du territoire communal: tri selectif, collecte en aire de depot qui sera place a la sortie sur la rue Pierre de Coubertin.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans le perimetre de protection au titre des abords des monuments historiques du Chateau de Pierre Levee, du Couvent des Benedictines de Sainte-Croix ou de l'Abbaye de Saint-Jean d'Orbestier. (cf. paragraphe 11.2 du dossier annexe)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le parcellaire est actuellement compose d'une ancienne habitation destine a etre demolie ainsi qu'un chemin desservant l'ecole primaire. Le projet n'engendrera pas de modifications significatives sur l'occupation du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le PLU du Chateau d'Olonne (toujours en vigueur) defini le perimetre de la ZAC Centre Ville 3 en limite Ouest du projet. La construction d'un immeuble accueillant des logements et des commerces a ete realise en 2019 dans le perimetre de la ZAC. Le planning d'aménagement de la ZAC n'est pas connue a ce jour.

Aucun des autres projets sur le secteur n'a d'interface avec le projet d'aménagement de 7 logements rue Pierre de Coubertin.
(cf. paragraphe 12 du dossier annexe).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

De part sa nature, ce projet n'aura aucune portée de nature transfrontière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'ancienne habitation sur le terrain du projet a fait l'objet d'un permis de démolir délivré par la Commune (desimpermeabilisation).

Ce lotissement imperméabilisera le sol ensuite.

Il engendrera une augmentation faible du trafic routier (environ 14 véhicules/jour estimés), l'éclairage de la voie et les stationnements publics.

Le site ne présente ni habitat déterminant ni flore caractéristique des ZNIEFF situées à environ 3 km ou du site Natura 2000 "Dunes, Forêt et marais d'Olonne" à environ 4,5 km à l'Ouest. Le projet ne portera donc pas atteinte à ces espaces naturels.

Ce lotissement engendrera des rejets d'eaux usées.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les aménagements paysagers réalisés sur le projet comprendront :

- La sauvegarde de trois arbres existants (platane, prunus et forsythia) avec élagage de ceux-ci si besoin est. Les arbres supprimés, de par leur développement, leur localisation et leurs essences, ne présentent pas d'intérêt écologique particulier (cf paragraphe 4.1.4 du dossier annexe).
- L'engazonnement des espaces verts définis au plan de composition ;
- Aménagement d'une noue de collecte des eaux de pluie sur l'espace EV1 ;
- Mise en place des plantations à l'arrière des îlots A et B en bordure du boulevard Jacqueline Douet Auriol ;
- Création d'un cheminement piéton entre les îlots A et B permettant de joindre l'école avec le boulevard Jacqueline Douet Auriol.

Ces espaces communs pourront être agrémentés de massifs arbustifs ou engazonnés.

Les essences des massifs à planter seront choisies par la Commune.

- Les eaux de ruissellement de la voirie interne au lotissement seront collectées par des grilles disposées en nombre suffisant au fil d'eau de la chaussée. Elles seront ensuite stockées par une canalisation Ø600 posée à très faible pente. Le volume de rétention, de 15m³, a été dimensionné afin de recueillir également les eaux de toiture des îlots.

Le lotissement sera accessible depuis le Boulevard Jacqueline Douet Auriol avec accès sur le

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet couvre une superficie inférieure à 1 ha, et est situé en "dent creuse" sur une ancienne habitation, un espace en jardins une voie d'accès en partie existante pour l'école primaire au Nord.

De fait, il apparaît que ce projet d'aménagement ne nécessite pas de réaliser une évaluation environnementale au vu des éléments qui le compose.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

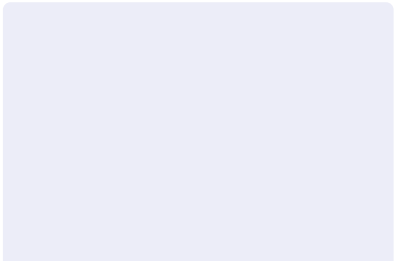
Nom CHEREAU

Prénom Donatien

Qualité du signataire Adjoint a l'urbanisme

À LES SABLES D'OLONNE

Fait le 25-02-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)